SYNTHÈSE POUR UNE RELANCE DE L'ACTIVITÉ DU BTP

La CERC de Martinique a été créée en mars 2018 avec comme objectifs d'assurer une meilleure connaissance du secteur de la Construction, d'une part, et de devenir un lieu de concertation permettant de fédérer les professionnels et les pouvoirs publics autour de problématiques communes, d'autre part.

En 2017, le BTP rassemblait 12,6 % des entreprises et représentait 11,2 % des créations d'entreprises. En 2018, il employait 5 % des effectifs salariés. La crise économique de 2009 a durablement touché le secteur de la Construction qui conserve néanmoins une place importante au sein de l'économie martiniquaise. Fin 2019, l'emploi privé dans la Construction concerne 5650 salariés et l'emploi intérimaire presque 600 ETP (Equivalents temps plein), tandis que le stock d'entreprises dans le secteur s'établit à environ 5700 entreprises au 1er janvier 2019.

Par son ampleur et sa forme, la crise sanitaire et économique de 2020 présente des similitudes avec la crise économique et sociale de 2009 : une majorité de chantiers sont restées à l'arrêt pendant deux mois. Les mesures de confinement instaurées entre le 17 mars et le 11 mai ont porté un coup de frein économique violent et massif : tous secteurs confondus, la perte d'activité a été estimée à -27% en Martinique, selon une note de l'INSEE diffusée courant mai. Quant à la baisse d'activité du secteur de la Construction, elle a été évaluée à -75% au cours de cette période.

Création d'un Comité local de suivi de la reprise de l'activité du BTP

Au cours des dernières semaines, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, mais aussi les collectivités ont formulé des propositions visant à relancer le BTP et plus globalement l'économie martiniquaise.

Conformément à son rôle fédérateur, la CERC se propose de porter un plan de relance unique auprès des instances locales et nationales. Pour cela, il est nécessaire que les acteurs privés et publics se réunissent et contribuent ensemble aux réflexions afin de lever les freins à la reprise des activités du BTP de manière rapide, efficace et surtout durable.

À cet effet, la CERC propose de mettre en place un outil de suivi de l'activité du BTP, à travers l'installation d'un « Comité local de suivi de la reprise de l'activité du BTP ». Ce comité se tiendra mensuellement et adoptera une méthodologie – comme celle déployée pour le projet d'adaptation des normes – qui nous permettra d'aboutir à des résultats concrets.

Les mesures prioritaires

Les premières remontées des propositions élaborées par les organisations professionnelles ont permis d'établir trois priorités :

1/ Le soutien de la trésorerie des entreprises

Les fédérations souhaitent que la trésorerie des entreprises soit soutenue grâce à des mesures telles que le paiement des factures échues, le déblocage des retenues de garantie pour les chantiers livrés parfois il y a plusieurs années, le raccourcissement des délais de paiement avec l'application automatique des intérêts moratoires ou encore une avance de 30 % à la commande pour les marchés lancés jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces mesures permettront notamment aux entreprises les plus fragiles de faire face au recul de leurs chiffres d'affaires, de pérenniser et préserver leur trésorerie.

2/ La simplification administrative

Le secteur du BTP est particulièrement soumis aux contraintes réglementaires. Aujourd'hui, le lancement d'un projet de construction nécessite l'obtention de nombreuses autorisations auprès d'acteurs différents, ce qui occasionne des retards dans les plannings de réalisation, et donc des surcoûts, voire l'abandon de projets.

Les chaînes d'instructions des autorisations d'urbanisme et de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires aux projets doivent être repensées et tendre vers la simplification, afin de permettre une reprise rapide de l'activité.

3/ La mise en place d'actions structurelles

Les mesures de relance doivent être prises selon une approche privilégiant le long terme. Il est nécessaire de réfléchir à la pénétration de l'innovation et aux changements dans les pratiques professionnelles, afin d'allier optimisation et efficacité. Plus important encore, il faut ancrer les bonnes pratiques dans le secteur et s'assurer qu'elles perdureront après la crise.

La CERC se propose donc de suivre la mise en œuvre des mesures grâce à la mise en place d'un suivi contradictoire de la reprise d'activité du BTP se traduisant par un tableau de bord régional mensuel, comme suggéré dans la circulaire du 20 mai signée par les 7 ministres « Lever les freins à la reprise d'activité ».
Grâce à ces indicateurs, la CERC pourra anticiper le développement de l'activité du secteur, des marchés et des emplois.

Ce 10 juin 2020, l'Etat a dévoilé différentes mesures visant à soutenir les entreprises du BTP, il nous appartient de porter nos revendications de façon unie et solidaire.

Les entreprises du BTP sont essentielles à la vie économique de notre pays et à son fonctionnement, car « quand le BTP va, tout profite de son activité » (Martin Nadaud, 1850).

Fort de France, le 12 Juin 2020

Yann HONORÉ

Président de la CERC